EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 février 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt sept février deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 février 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS**
Excusé(e)s :	**Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Madame Patricia GUILHOT donne pouvoir à Madame Laurence SCHLIENGER et quitte la séance pendant le débat de la question n°1.
Monsieur Christian PORTEFAIX donne pouvoir à Monsieur le Maire et quitte la séance pendant les débats de la question n°2.
Madame Christiane JALICON donne pouvoir à Madame Edith CANDELIER et quitte la séance avant le vote de la question n°4.
Madame Nicaise JOSEPH donne pouvoir à Monsieur Pascal GUITTARD et quitte la séance avant le vote de la question n°39.

Rapport N° 10

CESSION VILLE /OPHIS DU PUY-DE-DÔME. ILOT RESSORT / MOLIÈRE

Dans le cadre de la restructuration de l'angle des rues Ressort / Molière, la Ville envisage de céder les parcelles cadastrées BY n° 462 pour 740 m², BY n° 487 pour 497 m² et BY n° 381 pour 272 m².

Sur les quatre bailleurs sociaux interrogés, seuls Auvergne-Habitat et l'OPHIS du Puy-de-Dôme se sont positionnés :

- Le programme d'Auvergne-Habitat consistait en la réalisation de 34 logements sociaux. Son prix d'acquisition était de 340 000 €.

- La première proposition de l'OPHIS du Puy-de-Dôme comportait la construction de 10 logements sociaux et d'une structure médicale. Son prix d'acquisition se situait entre 270 000 € et 335 000 €.

Ce projet avait été retenu compte tenu de sa mixité et de sa proximité du Nouvel Hôpital Estaing. Mais, il a été demandé à l'OPHIS du Puy-de-Dôme de revoir son prix (évaluation domaniale : 445 000 €).

Les nouvelles propositions financière et programmatique de l'OPHIS du Puy-de-Dôme pourraient donc être retenues :

- L'OPHIS du Puy-de-Dôme achète ces parcelles pour un montant de 445 000 €. Ce prix est conforme à l'avis du service des Domaines du 4 novembre 2014 ;
- L'assiette foncière d'environ 1 500 m² permettra, après démolition des deux maisons existantes, la construction d'une opération mixte de logements en typologie P.L.S. (programme pour logements type foyer et accueil de jour pour l'association Trisomie 21 du Puy-de-Dôme) et d'un établissement de type hôpital de jour pour personnes obèses (géré par l'Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses de l'Assurance Maladie – Auvergne Limousin, Poitou-Charentes : U.G.E.C.A.M.A.L.P.C.) ;

La programmation de cette opération est prévue en 2015.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'accepter les propositions de l'OPHIS du Puy-de-Dôme et d'autoriser Monsieur le Maire à céder les parcelles cadastrées BY n° 462, BY n° 487 et BY n° 381 ainsi qu'à signer tous les actes nécessaires.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 9 mars 2015

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Grégory BERNARD